

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

\*\*\*\*\*

Décret n° 2023 - 667 du 12 juin 2023

portant nomination des sous-préfets

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés sous-préfets :

Département de la Likouala

- District de Bétou : M. SOSSO Omer

Département de la Sangha

- District de Ngbala : M. NDASSE Michel.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.-

2023 - 667 Fait à Brazzaville, le 12 juin 2023

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,  
Le premier ministre, chef du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de l'intérieur,  
de la décentralisation  
et du développement local,

Le ministre de l'économie  
et des finances,

  
Raymond Zéphirin MBOULOU.-

  
Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics  
et du portefeuille public,

  
Ludovic NGATSE.-